



## **RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**SÉANCE DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2010**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de solliciter des aides financières pour le Centre Social Intercommunal dans le cadre du Contrat Éducatif Local.

Il est donc proposé de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Centre Social Intercommunal : demande de subventions dans le cadre du Contrat Éducatif Local 2010-2011.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier l'ordre du jour.

---

01 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2010  
AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

---

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre du vote du budget primitif 2010 du budget général de la Communauté de Communes du Pays Viganais, il avait été proposé de verser une subvention annuelle de fonctionnement au Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Afin de permettre d'équilibrer le budget annexe du Centre Intercommunal d'Action Sociale, il est proposé de fixer à 60 000,00 € la subvention de fonctionnement versée au CIAS pour l'année 2010.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité

DÉCIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 60 000,00 € au budget annexe du CIAS pour l'année 2010

PRÉCISE que cette dépense sera imputée à l'article 657362 « subventions de fonctionnement versées aux établissements rattachés »

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

02 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2010  
A L'OFFICE DE TOURISME EN CÉVENNES MÉRIDIONALES

---

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre du vote du budget primitif 2010 du budget général de la Communauté de Communes du Pays Viganais, il avait été proposé de verser une subvention annuelle de fonctionnement à l'Office du Tourisme en Cévennes Méridionales.

Afin de permettre d'équilibrer le budget annexe de l'Office de Tourisme en Cévennes Méridionales, il est proposé de fixer à 115 000,00 € la subvention de fonctionnement versée à l'OTC pour l'année 2010.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité

DÉCIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 115 000,00 € au budget annexe de l'OTC en Cévennes Méridionales pour l'année 2010

PRÉCISE que cette dépense sera imputée à l'article 65735 « subventions de fonctionnement versées aux groupements de collectivité »

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

03 - FONDS DÉPARTEMENTAL D'ÉQUIPEMENT :  
TRANSFERT DES AIDES FINANCIERES : AVENANT N°01.

---

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Département du Gard a accordé différentes aides pour des projets d'investissement dans le cadre du Fonds Départemental d'Équipement pour la période 2009 - 2010 - 2011.

Deux projets ont été notamment financés :

- Le premier concerne l'amélioration du confort de l'espace multi accueil collectif de jeunes enfants. Compte tenu que ce projet relève des aides thématique du Département, il est proposé d'affecter cette aide F.D.E d'un montant de 15 500,00 € sur les travaux d'amélioration des locaux du centre social intercommunal.
- Le second projet concerne l'amélioration du rendement énergétique du bâtiment sportif. L'intitulé de ce projet étant restrictif dans le délai prévu ; il est proposé d'affecter l'enveloppe F.D.E. sur l'aménagement des équipements sportifs pour un montant de 16 750,00 €.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité

AUTORISE ces changements d'affectation d'enveloppe F.D.E. pour les deux projets cités ci-dessus  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant au Contrat Départemental territorial 2009 – 2010 – 2011 pour les aides F.D.E.  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

 04 - ACCUEIL DES CAMPING-CARS EN PAYS VIGANAIS – DEMANDE D'AIDES FINANCIERES
 

---

Rapporteur : Régis BAYLE

En 2009, la Communauté de Communes a délibéré en faveur de la création d'aire de camping-cars. Ces aménagements ont concerné les communes d'Avèze, d'Arre pour ce qui est des aires de service et de Montdardier, Alzon et St Bresson (en cours de réalisation) pour les aires de stationnement.

Afin de compléter le dispositif d'accueil sur le territoire de la communauté de communes, il est proposé de rajouter la création d'une aire de service et de stationnement sur la commune de Bréau et Salagosse au lieu dit le Rieumage et la création d'une aire de service qui complètera l'aménagement en cours de réalisation sur la commune d'Alzon.

Le budget prévisionnel nécessaire à cette opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Aménagement des plateformes de stationnement	10 000,00 €	Conseil Général du Gard	21 000,00 €
Aménagement des aires de services	25 000,00 €	EUROPE (FEADER)	12 600,00 €
Signalisation	2 000,00 €	CCPV	8 400,00 €
Équipement divers	5 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>42 000,00 €</b>		<b>42 000,00 €</b>

Il faut donc faire les demandes de subvention auprès du Conseil Général du Gard et du GAL ESPACE CÉVENNES (FEADER).

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

SOLLICITE les aides financières nécessaires à la réalisation de ce projet auprès du Conseil Général du Gard et du Gal Espace Cévennes au titre du FEADER

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Rapporteur : Laurent PONS

La Communauté de Communes du Pays Viganais souhaite développer l'offre de découverte du Cirque de Navacelles. C'est pourquoi, elle a engagé un travail d'aménagement de circuits de randonnées afin de promouvoir le Cirque de Navacelles et le Causse de Blandas avec tout le patrimoine archéologique qu'il contient.

Le Cabinet MOGOMA a été missionné pour réaliser l'étude relative à la conception d'un réseau local de sentiers. Suite à ce travail, il convient de valider la mise en œuvre de ce réseau et d'édition du carte-guide correspondant.

Le montant des travaux est estimé à : 116 630 € HT.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'autoriser le président à engager les travaux de réalisation des circuits de randonnées
- de solliciter les aides financières nécessaires à la réalisation de cette opération auprès du Conseil Général du Gard et du Gal Espace Cévennes, selon le tableau ci-après :

Recettes	En € HT
<b>Total</b>	116 630,00
Conseil Général du Gard	58 315,00
FEADER	34 989,00
CCPV	23 326,00

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté,

AUTORISE le Président à engager les travaux de réalisation des circuits de randonnées,

SOLLICITE les aides financières nécessaires à la réalisation de cette opération, selon le nouveau plan de financement ci-dessus, auprès du Conseil Général du Gard, du Gal Espace Cévennes au titre du FEADER

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**Rapporteur : Laurent PONS**

En mai 2010 la Sous Préfecture du Vigan en partenariat avec la CCI et l'entreprise Looki France ont lancé un projet de Pôle d'Excellence Rurale dans le cadre de la seconde vague de ces mesures gouvernementales.

En juillet 2010, dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique la Communauté de Communes du Pays Viganais a été associée aux travaux pour la mise en place de ce Pôle d'Excellence Rurale.

Le P.E.R « Cévennes Vallée Numérique » a pour objectif le développement d'activités liées aux technologies de communication ludiques sur internet et plus particulièrement autour du jeu vidéo en Pays Viganais. Outre les partenaires publics, il s'appuie sur un opérateur installé depuis juin 2009 à Molières Cavailiac, la société Looki France (23 emplois, 35 d'ici 2011), un des leaders européens sur le marché des vidéos.

Afin d'assurer ce développement, il est prévu une installation dans l'ancienne filature d'Aulas. Ce bâtiment sur trois niveaux permettra l'accueil de :

- un incubateur de porteurs de projet, notamment détectés et accompagnés par Innov'Up et Looki France, puis Cévennes Vallée sur appel à projets national
- une pépinière de jeunes entreprises
- un hôtel d'entreprises.

Le projet s'inscrit dans le prolongement de la redynamisation économique du bassin d'emploi Ganges-Le Vigan.

Dans le cadre de sa participation la Communauté de Communes du Pays Viganais devra assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagements de la filature d'Aulas sur trois niveaux et de la mise en œuvre du très haut débit.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté

DÉCIDE de solliciter les aides financières requises auprès de l'État, l'Europe, la Région, la CCI, le Conseil Général et le NRCT

AUTORISE le Président à signer un bail de location avec la mairie d'Aulas

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.



---

07 - SUBVENTION A L'ENTREPRISE "SUD CÉVENNES" DANS LE CADRE DU PLAN DE  
REDYNAMISATION DU BASSIN D'EMPLOI GANGES - LE VIGAN

---

Rapporteur : Laurent PONS

Monsieur le Vice-Président signale à l'assemblée qu'à la suite de l'acceptation du règlement du dispositif de soutien à la création d'emplois instauré par le Conseil Régional, il convient à présent d'attribuer une aide à l'entreprise bénéficiaire du fonds.

- « Sud Cévennes » dont l'activité est l'insertion pour l'entretien des espaces verts.

Il propose conformément aux termes de la convention-cadre du 30 janvier 2008 et au règlement du dispositif de soutien à la création d'emplois, de se prononcer sur l'attribution d'aide à l'entreprise Sud Cévennes.

Cette entreprise envisage la création de deux emplois, la subvention versée par emploi créé est de 1 000 €. Le montant total de la subvention sera de 2000 € pour la création de deux emplois.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer 1000 € par emploi créé à l'entreprise « SUD CÉVENNES »  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

08 - ATELIER RELAIS COMMUNE DE VISSEC : CESSION DE TERRAINS

---

Rapporteur : Laurent PONS

Monsieur le vice-président rappelle au conseil de communauté la délibération en date du 26 septembre 2008 relative au projet de création d'un atelier relais sur la commune de Vissec.

Il précise qu'il convient de la modifier, en effet la commune doit céder pour l'euro symbolique, trois terrains qui permettront la réalisation de ce projet.

Il s'agit des parcelles section B n° 77 d'une superficie de 890 m<sup>2</sup>, n°80 d'une superficie de 1 845 m<sup>2</sup> et n°81 d'une superficie de 70 m<sup>2</sup>.

Une estimation auprès de France Domaine a été sollicitée : la valeur vénale de ces trois parcelles est de l'ordre de 4 200 €.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le principe de cette opération

APPROUVE la rétrocession de ces parcelles pour l'euro symbolique

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**09 - TOURISME ADAPTÉ : LABEL « DESTINATION POUR TOUS ».**

---

Rapporteur : Régis BAYLE

Monsieur le Vice-Président rappelle que conformément à la fiche 3.3. de l'Axe 3 du Pacte d'Avenir, adopté par l'assemblée communautaire du 14 octobre 2009, « Développer le tourisme adapté en Pays Viganais », la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est engagée dans une démarche volontariste en matière d'accueil et d'accessibilité de son territoire pour les personnes en situation de handicap.

Monsieur Hervé Novelli, Secrétaire d'État chargé du Tourisme, et Mme Nadine Morano, Secrétaire d'État chargée de la Famille et de la Solidarité, ont installé le 2 décembre 2009, la commission nationale « Handi-Vacances ».

Partant des travaux menés par l'Association Tourisme & Handicaps, la Commission Nationale est chargée de définir le cahier des charges permettant de labelliser des destinations, dépassant le cadre du seul équipement pour intégrer les espaces de vie courante de toutes destinations : voirie, transports, commerces, services, etc. Ce label s'appellera « Destination pour Tous ».

Le cahier des charges, défini par la commission, permettra aux ministres chargés du Tourisme et du Handicap, sur proposition de la commission, de labelliser des destinations se conformant au cahier des charges.

Pour la mise en œuvre de cette action des sites pilotes de différentes échelles territoriales seront identifiés au niveau national.

La Communauté de Communes désire donc s'engager pour le développement d'un concept de destination adaptée dans le cadre des labels nationaux « Tourisme & Handicap » et « Destination pour Tous », notamment en soutenant :

- La modernisation et la dynamisation de l'offre touristique, par la création de pôle alliant à la fois innovation, qualité et accueil spécialisé.
- La prise en compte automatique de l'accessibilité dans les quatre formes de handicap dans tous les projets d'aménagements dont la maîtrise d'ouvrage dépend de la Communauté de Communes.
- La valorisation de savoir-faire spécifique au secteur : activité de pleine nature et accueil tourisme vert au sein des Cévennes pour le tourisme
- Les réponses à apporter, au niveau national et au sein d'une des régions les plus touristiques de France, à un public handicapé ne bénéficiant que trop peu d'un accès adapté pour ses pratiques ludiques et touristiques, dans le cadre d'une offre globale ouverte à tous sur un territoire présentant une accessibilité générale identifiée et fonctionnelle.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté,

AUTORISE le Président à répondre à l'appel à candidature de territoire pilote dans le cadre du label National « Destination Pour Tous »

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

10 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « ÉCODIALOGUES » 2010

---

Rapporteur : Denis SAUVEPLANE

La Communauté de Communes du Pays Viganais, dans le cadre de ses compétences économique et d'aménagement de l'espace communautaire, participe à l'élaboration d'un schéma de secteur dans une perspective de développement harmonieux, durable et équilibré du territoire dans toute sa diversité.

Les écodialogues du Vigan accueillent un public motivé ou curieux et des acteurs locaux à des rencontres réunissant scientifiques, techniciens et passionnés afin d'engager des discussions sur les relations qu'entretiennent les hommes et leur environnement naturel.

Ces rencontres publiques (projection de films, conférences, balades naturalistes), s'adressent à tous les publics et des actions en direction des scolaires sont également organisées.

Monsieur le vice-président propose au Conseil de Communauté d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du Vigan concernant l'organisation des « Écodialogues » pour l'année 2010 d'un montant de 2 000 €.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

DÉCIDE d'allouer une subvention d'un montant de 2 000 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

 11 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ÉDUCATIVE LE MAS CAVAILLAC
 

---

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur le Vice-Président présente au conseil de communauté, le projet maison relais situé sur la commune de Molières-Cavaillac résultant d'un partenariat entre l'association INTER'AIDE et l'association le MAS CAVAILLAC.

L'association INTER'AIDE gère à ce jour notamment, 6 places d'hébergement d'urgence et 6 places d'hébergement de stabilisation répartis sur l'ensemble du territoire (dont 3 au Vigan).

La maison relais accueillera des personnes isolées ou des couples sans enfants dans des logements sociaux indépendants et des espaces collectifs en vue de favoriser le processus d'intégration, avec la présence d'un encadrement.

Il est également prévu un appartement pouvant accueillir un couple avec deux enfants.

L'association INTER'AIDE et l'association le MAS CAVAILLAC envisagent de développer et de compléter ce dispositif dans le bâtiment le vieux mas.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire et conformément au schéma de développement territorial économique, les associations INTER'AIDE et le MAS CAVAILLAC souhaitent implanter ce projet dans ces locaux qui nécessitent une rénovation dans sa totalité.

La Communauté de Communes du Pays Viganais, dans le cadre de ses compétences, soutient les actions d'insertion et les organismes chargés de l'insertion.

Le plan de financement prévisionnel de leur projet est le suivant :

FINANCEURS DE L'OPÉRATION	MONTANT HT
État	175 500,00 €
Région	70 000,00 €
Département	97 500,00 €
Communauté de Communes du Pays Viganais	9 000,00 €
Association Abbé Pierre	74 000,00 €
Subvention sociale Caisse Épargne	10 000,00 €
Fonds propres aux associations	46 083,00 €
Emprunt bancaire Mas Cavaillac	<u>250 000,00 €</u>
TOTAL	732 083,00 €

Aussi, il est proposé de verser à l'association le Mas Cavaillac, une aide financière d'un montant de 9 000,00 € qui leur permettra de finaliser leur projet.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

ALLOUE une aide financière exceptionnelle d'un montant de 9 000 € à l'association

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**12 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

---

Rapporteur : Francine ARBUS

Madame la Vice-Présidente rappelle que par délibération du 14 octobre 2009, des aides financières ont été demandées afin d'effectuer des travaux de réhabilitation et de mise aux normes du Centre Social Intercommunal et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ainsi que pour acquérir du matériel d'équipement.

Ces aides ont été sollicitées auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'État au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et du Conseil Général au titre du Fond Départemental d'Équipement (FDE).

Le montant global prévisionnel des travaux, sur la base de l'avant projet sommaire avait été estimé à 180 000 € HT (150 000 € de travaux et 30 000 € pour l'acquisition de matériel d'équipement).

Après avoir évalué le projet définitif, l'estimation du coût des travaux effectuée par le cabinet d'architecture s'élève à 268 500 € HT ; notamment pour se conformer aux rapports des commissions d'accessibilité et de sécurité.

Le montant prévisionnel pour l'acquisition de matériel reste à 30 000 € HT.

Madame ARBUS indique que sur la base de ce nouveau montant et les travaux n'étant pas engagés, il convient de modifier le plan de financement et de demander des aides financières complémentaires. Il s'agit de solliciter une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € auprès de du Ministère de l'Intérieur et une subvention de 75 000 € du Gal Espace Cévennes au titre du Feader.

**NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**

DESCRIPTIF	MONTANT HT	%
Montant total de l'opération	298 500 €	100 %
Détail des subventions :		
État (DGE)	54 000 €	18,13 %
Ministère de l'Intérieur	5 000 €	1,67 %
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	89 400 €	30 %
Europe (FEADER)	75 000 €	25 %
Conseil Général du Gard (FDE)	15 500 €	5,20 %
Autofinancement	59 600 €	20 %

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté

SOLLICITE les aides financières nécessaires auprès du Ministère de l'Intérieur et du Gal Espace Cévennes

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

13 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION  
« L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DES CÉVENNES »

---

Rapporteur : Christophe LOPEZ

Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association de l'Orchestre de Chambre des Cévennes à l'occasion de leur concert pour le bicentenaire de la naissance d'Emmanuel d'Alzon.

Cette représentation aura lieu le 10 octobre 2010 à l'Eglise St Pierre au Vigan.

Cette association organise depuis plusieurs années des évènements culturels sous forme de festivals, concerts sur le Pays Viganais. A travers l'ensemble de ces actions, l'Orchestre de Chambre des Cévennes participe activement à la vie artistique et culturelle du territoire viganais

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

ALLOUE une subvention de 500 € à l'association de l'Orchestre de Chambre des Cévennes  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

14 - SUBVENTIONS AU TITRE DU FONCTIONNEMENT SPORTIF  
AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

---

Rapporteur : Christophe LOPEZ

Après examen du bureau de l'Office Intercommunal du Sport le 07 septembre 2010, il est proposé d'attribuer aux associations sportives d'intérêt communautaire une subvention de fonctionnement.

Le versement de ces aides interviendra selon les modalités d'attribution déterminées par l'Office Intercommunal du Sport et en appliquant les statuts de la Communauté de Communes du Pays Viganais pour les associations sportives d'intérêt communautaire.

Aïkido Cévennes Le Vigan	420 €
Loisir Modélisme Cévenol	125 €
Tempogym « La Palestre »	250 €
<b>TOTAL</b>	<b>795 €</b>

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer aux associations sportives d'intérêt communautaire les subventions correspondantes

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.



---

15 - SUBVENTION AU TITRE DE MANIFESTATION SPORTIVE A L'ASSOCIATION SPORTIVE  
AUTOMOBILE DE L'HÉRAULT : 53<sup>ème</sup> CRITÉRIUM DES CÉVENNES 2010

---

Rapporteur : Christophe LOPEZ

Après examen du bureau de l'Office Intercommunal du Sport le 07 septembre 2010, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Association Sportive Automobile de l'Hérault pour l'organisation du Critérium des Cévennes les 21, 22 et 23 octobre prochains.

Cette course dont c'est la 53<sup>ème</sup> édition fait partie du Championnat de France des rallyes et se déroule sur les départements du Gard et de l'Hérault.

Cette manifestation, très populaire, attire chaque année des milliers de spectateurs sur l'ensemble du territoire viganais.

Les médias sont eux aussi présents pour couvrir l'évènement et contribuent également à faire découvrir la région.

Le versement de ces aides interviendra selon les modalités d'attribution déterminées par l'Office Intercommunal du Sport et en appliquant les statuts de la Communauté de Communes du Pays Viganais pour les associations sportives d'intérêt communautaire.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Association Sportive Automobile de l'Hérault  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

16 - SUBVENTION AU TITRE DE L'EXPLOIT SPORTIF AU NAUTIC CLUB PAYS VIGANAIS

---

Rapporteur : Christophe LOPEZ

Après examen du bureau de l'Office Intercommunal du Sport le 07 septembre 2010, il est proposé d'attribuer une subvention au titre de l'exploit sportif dans le cadre de la sélection de 4 nageurs à la Coupe de France des Régions à Quillan dans l'Aude les 28 et 29 août 2010.  
Le montant de la subvention s'élève à 300 €.

Le versement de ces aides interviendra selon les modalités d'attribution déterminées par l'Office Intercommunal du Sport et en appliquant les statuts de la Communauté de Communes du Pays Viganais pour les associations sportives d'intérêt communautaire.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 300 € à l'association du Nautic Club Pays Viganais  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

17 - SUBVENTION AU TITRE DE MANIFESTATION SPORTIVE  
AU VÉLO CLUB DU MONT-AIGOUAL :  
1<sup>ère</sup> COURSE CONTRE LA MONTRE CYCLISTE DU PAYS VIGANAIS « AUTOUR DU CAUSSE »

---

Rapporteur : Christophe LOPEZ

Après examen du bureau de l'Office Intercommunal du Sport le 07 septembre 2010, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association du Vélo Club Mont Aigoual Pays Viganais pour l'organisation du 1<sup>er</sup> contre la montre cycliste du Pays Viganais « Autour du Causse » le 11 septembre 2010.

Cette course entre dans le calendrier de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) au titre du championnat régional de contre la montre en individuel. Elle se déroule sur la commune de Montdardier et attend une centaine de participants pour cette première.

Le versement de ces aides interviendra selon les modalités d'attribution déterminées par l'Office Intercommunal du Sport et en appliquant les statuts de la Communauté de Communes du Pays Viganais pour les associations sportives d'intérêt communautaire.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association du Vélo Club Mont Aigoual Pays Viganais  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

18 - DEMANDE DE SUBVENTIONS  
DANS LE CADRE DU CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL (CEL) 2010/2011

---

Rapporteur : Francine ARBUS

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil de Communauté les différentes missions éducatives mises en place sur le territoire, dans le cadre du Contrat Éducatif Local (CEL).

Le dispositif du CEL permet aux groupes scolaires du territoire et par l'intermédiaire d'associations de parents d'élèves (APE) partenaires d'organiser la découverte et la pratique d'activités variées.

Aussi, il convient d'autoriser la Communauté de Communes à contractualiser avec ces APE. La convention prévoira de verser à ces associations 40 % du montant de l'action à la signature. Le solde sera versé à la fin de l'action et au plus tard en août 2011.

Les missions du CEL s'effectuent dans des temps, des espaces différents, dans un souci de complémentarité, de continuité éducative et de cohérence territoriale.

Pour la période scolaire 2010/2011, 38 actions sont proposées et validées par le Comité de Pilotage des CEL. Le montant prévisionnel des actions s'élève à 27 500 € maximum réparti de la manière suivante :

- Communauté de Communes : 19 423 €
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale (Jeunesse et Sport) : 8 000 €

Associations porteuses de projets	Attribution DDCS 2010/2011	Attribution CCPV 2010/2011
APE d'Alzon	0 €	1 050 €
APE intercommunale Arre/Arrigas/Bez et Esparon /Aumessas	500 €	470 €
APE d'Aulas	0 €	1 550 €
APE d'Avèze	0 €	1 900 €
APE de Bréau	500 €	700 €
APE Le Vigan	0 €	6 088 €
APE Mandagout	1 000 €	1 000 €
APE Molières-Cavaillac		1 955 €
APE Montdardier/Rogues/Blandas	1 000 €	590 €
APE St Laurent le Minier	0 €	1 200 €
Fabrice Melet/Club CPN	1 000 €	0 €
Diagonale	1 000 €	250 €
Turbulence	1 200 €	1 000 €
Le mot dans la main	1 300 €	1 270 €
Le Carré de la Danse	500 €	400 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 000 €</b>	<b>19 423 €</b>

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté

SOLLICITE les aides financières auprès des différents partenaires

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions avec les associations et les différents intervenants ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

**INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE  
DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU PRÉSIDENT**

Le conseil de communauté, prend acte du compte-rendu considéré ci-dessous.

Marchés signés entre le : 10/07/10 et 10/09/10

OBJET	ATTRIBUTAIRE ADRESSE	Montant HT notifié	Date Notification
RÉHABILITATION COURS DE TENNIS N°3 et 4 PETITE MACONNERIE - ESPACES VERTS - SERRURERIE	<b>LAQUET TENNIS</b> 26210 LAPEYROUSE MORNAYS	9 393,50	13/08/10
RÉHABILITATION COURS DE TENNIS N°3 et 4 CRÉATION DE 2 MINI-TENNIS EN BÉTON POREUX	<b>LAQUET TENNIS</b> 26210 LAPEYROUSE MORNAYS	11 470,00	13/08/10
RÉHABILITATION COURS DE TENNIS N°3 et 4 CHANGEMENT DE CLOTURES	<b>LAQUET TENNIS</b> 26210 LAPEYROUSE MORNAYS	12 425,00	13/08/10
RÉHABILITATION COURS DE TENNIS N°3 et 4 RÉNOVATION EN BÉTON POREUX + PEINTURE ET ÉQUIPEMENTS DIVERS	<b>LAQUET TENNIS</b> 26210 LAPEYROUSE MORNAYS	35 054,00	13/08/10
ATELIER RELAIS VISSEC- TRAVAUX DE CONSTRUCTION Réseaux - assainissement	<b>MILHAUD FREDERIC SARL</b> 30170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT	10 504,60	24/08/10
ATELIER RELAIS VISSEC- TRAVAUX DE CONSTRUCTION Dallage sur terre plein	<b>TRIAIRE FRERES</b> 30120 AVEZE	12 713,80	24/08/10
ATELIER RELAIS VISSEC- TRAVAUX DE CONSTRUCTION Terrassement	<b>LJP SARL</b> 30120 ARRE	19 302,50	24/08/10
OUVERTURE ET AMÉNAGEMENT D'UN RÉSEAU DE SENTIERS DE RANDONNÉE - TRAVAUX Balisage et débalisage de sentiers	<b>Compagnie Sud Cévennes</b> 30120 LE VIGAN	6 090,00	30/07/10
OUVERTURE ET AMÉNAGEMENT D'UN RÉSEAU DE SENTIERS DE RANDONNÉE - TRAVAUX Débroussaillage des sentiers	<b>Compagnie Sud Cévennes</b> 30120 LE VIGAN	14 625,00	30/07/10
OUVERTURE ET AMÉNAGEMENT D'UN RÉSEAU DE SENTIERS DE RANDONNÉE - TRAVAUX Traitement de l'assise des sentiers	<b>Compagnie Sud Cévennes</b> 30120 LE VIGAN	17 440,00	30/07/10
OUVERTURE ET AMÉNAGEMENT D'UN RÉSEAU DE SENTIERS DE RANDONNÉE - TRAVAUX Fourniture et pose de mobilier signalétique pour sentier	<b>ONF OFFICE NATIONAL DES FORETS AGENCE TRAVAUX</b> 34094 MONTPELLIER CEDEX	48 911,00	20/08/10
MÉDIATHEQUE INTERCOMMUNALE - FOURNITURE ET LIVRAISON DE LIVRES ET DE CD AUDIO Littérature Adultes	<b>SABATIER MAILLE SNC</b> 30120 LE VIGAN	2 500,00	13/07/10

100929DE

ACQUISITION INSTRUMENTS ÉCOLE DE MUSIQUE DU PAYS VIGANAIS CUIVRE - BOIS	<b>MUSIC FOR EVER - La clé aux vents</b> 34130 MAUGUIO	3 886,73	13/08/10
ACQUISITION INSTRUMENTS ÉCOLE DE MUSIQUE DU PAYS VIGANAIS PERCUSSIONS	<b>MUSIC FOR EVER - La clé aux vents</b> 34130 MAUGUIO	4 473,25	13/08/10
PORTES COULISSANTES - SERVICES TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX CHANGEMENT DU RIDEAU MÉTALLIQUE COTÉ QUAI DE TRANSFERT	<b>CEVENNES MONTAGE CONSTRUCTION</b> 34190 MOULES ET BAUCELS	5 740,00	20/07/10
ACHAT DE CARBURANTS POUR VÉHICULES DE SERVICE	<b>DYNEFF</b> 11200 LEZIGNAN CORBIERES	120 000,00 Maximum sur une durée de 3 ans	13/08/10
PARTICIPATION DE LA CCPV A L'ANIMATION ESTIVALE « LES ANNÉES 60 » le 24 juillet 2010	<b>DANAL PROD</b> « <b>VIGAN ANIMATION</b> »	2 392,00 € TTC	

---

## REMERCIEMENTS

---

- \* L'association Aïkido Cévennes Le Vigan remercie la CCPV pour l'aide matérielle apportée.
- \* L'association Team auto Viganais Vigan remercie la CCPV pour les aides financière et matérielle apportées, ainsi que la participation des services techniques.
- \* L'ensemble Mora Vocis remercie la collectivité concernant l'organisation du concert du 18/09/10.
- \* Lettre de remerciements du Directeur Général des Services de la Région, Claude COUGNEC, concernant l'accueil qui leur a été réservés lors de leur visite le 02 juillet dernier au Vigan.  
Par ailleurs, Monsieur COUGNEC confirme que les services de la région sont informés des points évoqués et se tiennent à la disposition et à l'écoute de la CCPV.

\* Usine d'Arre

Monsieur MALET maire d'Arre prend la parole. Il voudrait savoir s'il y a des personnes au sein de la CCPV susceptibles de les aider pour la mise en sécurité de l'usine (risque de chute de la cheminée, impossibilité d'acheter les parcelles alentours).

Ce problème est récurrent ; des solutions ont été proposées afin d'y remédier et des subventions ont été allouées, toutefois personne n'intervient.

Monsieur MALET souhaiterait l'intervention d'une personne qui les aide à solutionner cette situation.

Monsieur le Président indique que la commune de St Laurent le Minier a rencontré ce problème. La CCPV a apporté son soutien à la mairie et des solutions sont envisagées.

Monsieur MALET précise que des solutions ont été apportées ; mais depuis le départ de Monsieur MARTINEZ le planning n'a plus été respecté.

Monsieur le Président propose que la CCPV apporte son aide dans ce dossier et demande à Monsieur MALET de lui transmettre l'ensemble des pièces et documents afin de régler cette affaire.

\* Sentiers de randonnées

Monsieur MISS voudrait connaître les sentiers concernés par le programme présenté : aménagement, réaménagement, balisage, débalisage, et comment ont-ils été choisis ?

Monsieur PONS lui répond qu'il s'agit de tous les sentiers existants sur le Causse (Blandas, Campestre, Vissec, Montdardier, Rogues).

Monsieur MISS fait remarquer qu'il existe des sentiers qui ne sont pas sur le Causse et il serait intéressant que ceux-ci soient également aménagés et entretenus.

Monsieur le Président indique qu'un appel d'offres est prévu pour l'entretien et le nettoyage des sentiers, d'ici la fin de l'année.

Monsieur MISS voudrait savoir si une commission a travaillé sur ce sujet ; comment cela est-il défini ?

Monsieur PONS lui répond que tous les sentiers existants ont été pris en compte ainsi que deux sentiers les liaisons Montdardier/Rogues et Rogues/Blandas.

Monsieur MISS voudrait savoir si des élus ont été associés à ce projet.

Monsieur PONS répond qu'un comité de pilotage comprenant les maires des communes, les techniciens, les représentants du syndicat, le PDIPR, la fédération de randonnées pédestres se sont réunis sur ces dossiers.

Au niveau des sentiers équestres, la collectivité s'est appuyée sur la connaissance et la pratique des centres équestres présents sur le territoire.

\* Ordures ménagères

Monsieur BOULET fait part aux délégués d'une note de service faite au mois de juillet. Les résultats obtenus n'étant pas satisfaisant, une nouvelle note de service en date du 22 septembre a été faite.

Il y est notamment précisé la procédure et les dispositions à suivre lorsqu'une commune constate un problème ou une difficulté quelconque et quelle réponse ou quelle amélioration ont été trouvées pour remédier à ces dysfonctionnements.



100929DE

Monsieur DARLOT, maire de St Bresson souhaiterait que des arceaux de maintien de poubelles soient installés ainsi que des bacs-grilles pour les cartons.

Il précise que les services techniques de sa commune, installeront les éléments de poubelles et assureront l'entretien ; il souhaite simplement faire le point sur les points de collecte.

Monsieur BOULET indique que les bacs-grilles sont chers.

Monsieur GERVASONI précise qu'il est utile d'avoir un réceptacle pour les cartons. Il indique que sur la commune de Roquedur, c'est le personnel communal qui apporte les cartons à la déchèterie. Monsieur GERVASONI confirme que les bacs-grilles coûtent chers et le mieux serait que chacun les fabrique soi-même.

Monsieur DARLOT est d'accord de s'organiser afin que ce service fonctionne au mieux.

Monsieur le Président lève la séance.